

AUTOMNE 2021

N°22

Grand angle

Quelles ressources pour les jeunes précaires ?

Actualités

Congrès de la Fédération 2022
#AvenirSolidaire

P.4

Sur le terrain

Un chez soi d'abord Jeunes

P.13

Un tour en europe

Regard sur le mal-logement en Europe

P.21



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne

- 02 ÉDITO
- 03 ACTUALITÉS
 - La ministre du logement annonce une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement d'abord
 - Publication d'un « plan d'action pour renforcer la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés »
- 04 RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS
 - Semaine nationale « de la rue au logement », mars 2021
 - Printemps de la participation, mai 2021
 - Rendez-vous à Rennes les 6 et 7 janvier 2022 pour le congrès de la Fédération !
- 05 RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS
 - Réflexions autour des addictions
 - Démarrage de SEVE Emploi à l'ARDIE
- 07 VRAI/FAUX

08 GRAND ANGLE

Quelles ressources pour les jeunes précaires ?

- 09 Décryptage
- 10 Sur le terrain
 - « Sortir de la rue »
 - « Un chez soi d'abord Jeunes »
- 15 Nos propositions
- 16 Parti pris
 - Interview de Paul Mayaux, président de la FAGE
- 18 TOUT DROIT
 - Brèves sur des actualités juridiques des derniers mois
- 20 UN TOUREN EUROPE
 - Rapport sur le mal-logement en Europe
- 22 ON DÉCHIFFRE
 - Guide « Personnes sortant de prison ou sous main de justice »
 - Guide « Accompagner les enfants et les familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement »
- 23 PERISCOPE
- 24 3 QUESTIONS À...
 - Rencontre aujourd'hui avec Bernie, intervenante sociale à la pension de famille L'Atelier à Montpellier, et Laure et Fabrice, résidente-s



© Lahcène Abib

« LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ, QUI SUBISSENT LES EFFETS DE LA CRISE, ONT PLUS QUE JAMAIS BESOIN D'UNE FÉDÉRATION COMBATIVE, QUI DÉFEND AVEC SES ADHÉRENTS L'ACCÈS AUX DROITS ET À L'AUTONOMIE DE TOUTES ET TOUS ! »

Par Florent Gueguen,
Directeur général de la Fédération des
acteurs de la solidarité

L'actualité de rentrée des acteurs de la solidarité est marquée par les discussions autour de la programmation de l'hébergement et du logement, ainsi que par des annonces gouvernementales très attendues, à l'heure où nous écrivons ces lignes, sur le contenu du revenu d'engagement en faveur des jeunes en difficulté.

Sur proposition de la Fédération, la ministre du Logement a acté début septembre le principe d'une programmation pluriannuelle des places d'hébergement et du logement d'abord et la mise en place d'une concertation territoriale mesurant les besoins et fixant les objectifs locaux de cette programmation. La Fédération a salué cette avancée qui met fin, nous l'espérons, à la gestion au thermomètre de l'hébergement et au « stop and go » des ouvertures et fermetures de places annuelles, source de ruptures dans l'accompagnement des personnes sans domicile fixe. Pour autant, cet engagement est atténué par des messages contradictoires de l'État et notamment avec la publication en mai dernier d'une circulaire sur les crédits d'hébergement annonçant leur diminution à partir de 2024, la fermeture de 10 000 places d'hébergement en fin d'année 2022 et la reprise, dès 2021, de la convergence tarifaire des CHRS. Nous appelons donc les associations à la plus grande vigilance quant aux conditions de la concertation et de la mise en œuvre sur les territoires de cette programmation.

L'actualité sociale de la rentrée est aussi fortement polarisée sur la situation des 18-25 ans qui s'est fortement dégradée avec la crise sanitaire et son impact sur l'emploi et les ressources des jeunes. C'est pourquoi nous avons choisi de consacrer ce numéro de F à cette problématique sociale et sociétale majeure, en valorisant les propositions du réseau pour un droit à l'accompagnement, à l'accès à une formation et à des ressources minimales pour tous les jeunes en difficulté. Ce numéro valorise également de nombreuses actions menées par les adhérents et partenaires pour l'accès des jeunes au logement, à l'autonomie, à l'accompagnement, à l'emploi ou aux soins...

Enfin, j'ai choisi, après 9 ans de service, de quitter la Fédération à compter de décembre prochain pour un autre horizon professionnel. Je profite de ces quelques lignes pour remercier sincèrement toutes les personnes, salarié-es au national et en région, administrateur-rices, personnes accompagnées, qui m'ont accompagné et soutenu dans les combats de la Fédération tout au long de ces années. Les personnes en difficulté, qui subissent les effets de la crise, ont plus que jamais besoin d'une Fédération combative, qui défend avec ses adhérents l'accès aux droits et à l'autonomie de toutes et tous ! »

F - N°22 - AUTOMNE 2021

LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ

76, rue du Faubourg - Saint-Denis 75010 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00 - Fax: 01 47 70 27 02
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org

Directeur de la publication: Florent Gueguen •
Rédactrice en chef: Audrey-Jane Baldi • Rédactrices en chef adjointes: Marguerite Bonnot, Léa Simon •
Directeur de création: Bruno Franceschini/MokaDesign •
Impression: STIPA • Ont participé à ce numéro: Katya Benmansour, Emmanuel Bougras, Delphine Charlet, Sarra Cheklab, Steve Coutard, Guillaume Chérut, Sophia D'Oliveira Rouxel, Coline Derrey-Favre, Alexis Goursolas, Christèle Hervagault, Diane Kbidj, Maëlle Léna, Enora Ménard, Laili Ouriaghli, Alice Tallon.



© Julien Jaullin



« CETTE DÉMARCHE EST POSITIVE SI ELLE PERMET D'ANTICIPER LES OUVERTURES DE PLACES ET D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE DU LOGEMENT D'ABORD, EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN »

La ministre du logement annonce une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement d'abord

Dans une instruction datée du 26 mai relative au pilotage du parc d'hébergement, le ministère a confirmé la prolongation du parc d'hébergement à hauteur de 200 000 places jusqu'à fin mars 2022 puis une baisse à 190 000 places pour fin 2022. Si la Fédération salue l'effort important que constitue la prolongation de plus de 40 000 places au-delà de la trêve hivernale et le signal positif de la fin de la gestion au thermomètre de l'hébergement demandée depuis de nombreuses années par les associations, elle s'inquiète de la diminution des places programmée pour 2022 alors que des milliers de ménages restent à ce jour toujours sans solution d'hébergement. Emmanuelle Wargon a également annoncé le 6 septembre dernier, suite aux propositions de la Fédération, l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement accompagné, en partant d'une analyse des besoins de chaque territoire. Cette démarche est positive si elle permet d'anticiper les ouvertures de places et d'accélérer la mise en place du logement d'abord, en concertation avec les acteurs de terrain. Elle se heurte cependant à des signaux contradictoires comme la reprise de la convergence tarifaire des CHRS qui sanctionnera en 2021 les établissements dont les coûts dépassent les tarifs plafonds ou encore la diminution annoncée, par voie de circulaire, des crédits d'hébergement en 2024. De même, plusieurs territoires nous remontent des instructions visant à réduire les nuitées d'hôtel sans solution alternative ou encore l'accélération de la rotation des publics dans l'hébergement d'urgence contraire au principe de continuité et d'inconditionnalité de l'accueil. Enfin, aucune revalorisation des prix de journée dans l'hébergement n'est annoncé pour 2022 (au moment où nous écrivons ces lignes) alors que les moyens manquent pour accompagner les publics les plus fragiles et que la revalorisation des métiers du travail social est plus que jamais nécessaire. De même, si le report de l'obligation des CPOM à décembre 2024, qui doit encore trouver une traduction législative, répond à une préoccupation du secteur, les mesures de simplification et de non récupération des excédents sont toujours attendues par les associations. Au final, si les orientations nationales vont dans le bon sens, elles peinent à se traduire sur le terrain avec chaque jour, des milliers de ménages qui sollicitent le 115 sans obtenir d'hébergement ou d'accès au logement. ●

Publication d'un « plan d'action pour renforcer la prise en charge des vulnérabilités des demandeurs d'asile et des réfugiés »

Publié par le ministère de l'Intérieur en mai 2021 et décliné en 10 actions, le plan vise à assurer une meilleure identification des vulnérabilités présentées par les personnes en demande d'asile et réfugiées, et permettre une prise en charge adaptée.

Les vulnérabilités prises en compte dans ces mesures sont : santé physique et mentale, personnes victimes de la traite des êtres humains et femmes victimes de violences, personnes LGBTQI+ et mineur-e-s non accompagné-e-s. Si le plan présente des éléments attendus et salués, notamment s'agissant de la formation des acteurs de l'asile ou de la diffusion d'information à destination des personnes concernées, la Fédération des acteurs de la solidarité craint que les moyens prévus demeurent insuffisants par rapport aux besoins, afin en particulier de garantir l'effectivité de la prise en charge une fois les vulnérabilités repérées. A ce titre, la création de nouvelles places au sein du Dispositif National d'Accueil (DNA) et la revalorisation des moyens dédiés à l'accueil et l'accompagnement des personnes en demande d'asile et réfugiées sont indispensables pour améliorer la capacité collective de réponse à l'ensemble des besoins existants. La FAS continue de plus à déplorer l'instauration d'un délai de carence dans l'ouverture des droits à l'assurance maladie pour les personnes en demande d'asile, véritable obstacle dans la prise en charge des vulnérabilités. ●

Maëlle Lena

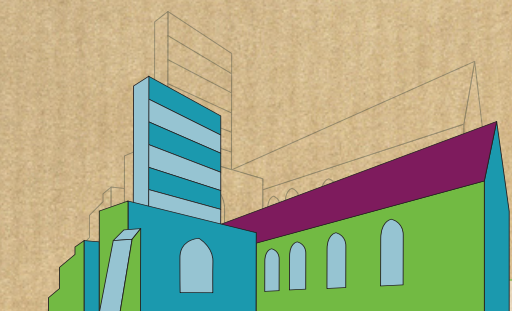
PRINTEMPS DE LA PARTICIPATION

Le Printemps de la participation s'est tenu du 17 au 27 mai 2021. Son objectif ? Valoriser, outiller et encourager les pratiques participatives dans le domaine de l'action sociale, afin de créer des solutions adaptées à toutes les situations de pauvreté. Des ateliers en ligne organisés par la Fédération ont permis à 845 personnes accompagnées, intervenant-e-s de l'action sociale, bénévoles et responsables d'associations, d'échanger et de réfléchir ensemble aux différentes façons d'inclure les personnes dans les décisions qui les concernent. Le 30 juin, une séquence de théâtre forum est venue couronner l'événement : l'opportunité pour les personnes accompagnées d'exprimer leurs doutes et inquiétudes et d'y trouver des solutions de manière innovante.

SEMAINE NATIONALE « DE LA RUE AU LOGEMENT »

Du 15 au 19 mars 2021, la Fédération a organisé la semaine « De la rue au logement, construire le 115-SIAO de demain ». Plus de 1 500 participant-e-s se sont réuni-e-s autour de tables rondes et ateliers virtuels, afin d'élaborer ensemble des propositions pour lutter contre le sans-abrisme. À l'issue de cette semaine, la Fédération a publié un Manifeste qui appelle notamment à une augmentation de la production de logements très sociaux et au renforcement des 115-SIAO, plateforme d'orientation et d'accompagnement des personnes sans domicile fixe vers le logement stable, l'hébergement de qualité et l'insertion. Par ailleurs, la FAS a demandé l'adoption d'une loi de programmation pluriannuelle « De la rue au logement ». Cette loi de programmation devra fixer pour les prochaines années les moyens financiers et un cadre d'action contractualisé entre l'État et les associations afin de répondre structurellement aux besoins d'hébergement, de logement et d'accompagnement des personnes sans-abri. Venue clore l'événement, la ministre du logement, Emmanuelle Wargon, s'est dite favorable à cette proposition, en reconnaissant qu'« il est urgent de sortir de la culture de l'urgence ».

Pour lire le Manifeste et (re)voir les replays, c'est ici : <https://www.federationsolidarite.org/actualites/semaine-nationale-de-la-rue-au-logement-construire-le-siao-de-demain-manifeste-et-replay-de-toutes-les-sequences/>



ÉVÉNEMENT À VENIR

La Fédération des acteurs de la solidarité organise son Congrès national les 6 et 7 janvier 2022 au Couvent des Jacobins à Rennes !

Comment faire reculer la pauvreté au moment où les conséquences sociales de la crise sanitaire précarisent plus encore une partie de la population ? En pleine campagne présidentielle, le congrès est une occasion unique de faire résonner nos propositions issues du réseau pour combattre la pauvreté ! Adhérents, partenaires... nous vous attendons nombreux-ses !

Programme et inscription : <https://evenement.federationsolidarite.org/>

#AvenirSolidaire

CONGRÈS NATIONAL 2022



Réflexions et travaux autour des addictions



« AFIN D'ASSURER LA PARTICIPATION DE CHACUN-E, DES TECHNIQUES D'ANIMATION ISSUES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA PROMOTION POUR LA SANTÉ SONT UTILISÉES. »

Dans le cadre du programme de formation-action « Accompagnement des conduites addictives & Précarité », la FAS AuRA, la Fédération Addiction et l'Association Addictions France ont lancé en octobre 2020 un groupe de travail. Son objectif : construire une boîte à outils pour guider les structures qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques concernant l'accompagnement des conduites addictives. Cette évolution passe nécessairement par une prise en compte institutionnelle des addictions et la construction d'une culture commune entre toutes les personnes qui font vivre la structure : personnes accompagnées, équipes éducatives, veilleuse-s de nuit, agent-e-s d'entretien, professionnels administratifs, mais également directions et conseils d'administration. Ce groupe de travail permet de croiser les regards à la fois des professionnel-le-s de l'addictologie, de l'insertion et des personnes accompagnées, qui deviennent alors des personnes ressources. Celles-ci apportent leurs savoirs tirés de leurs expériences (autrement appelé le « savoir expérientiel »), leurs ressentis vis-à-vis de l'accompagnement des conduites

addictives en structures, ce que l'on pourrait améliorer, les actions à développer...

Afin d'assurer la participation de chacun-e, des techniques d'animation issues de l'éducation populaire et de la promotion pour la santé sont utilisées. À l'issue de chaque séance, un travail de restitution et de capitalisation est réalisé.

La boîte à outils se dessine progressivement. Elle sera composée de 8 capsules : « Le portage institutionnel, qu'est-ce que c'est ? », « État des lieux dans ma structure », « Halte aux idées reçues », « Que prévoit la loi ? », « Révision de documents institutionnels », « Illustration de projets en région et ailleurs », « Des outils à mobiliser » et « Évaluation ». Elles permettront aux structures de mener une réflexion commune avec toutes les parties prenantes. ●

Pour plus d'informations, contactez : christele.hervagault@federationsolidarite.org

Christèle Hervagault, Steve Coutard



« LES DIFFÉRENTS OUTILS PROPOSÉS PAR NOS FORMATEURS NICOLAS ET AGNÈS RENFORCENT NOTRE ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉ·E·S EN TRANSITION ET PERMETTENT UNE MEILLEURE STRUCTURATION DE NOS ACTIONS »

Démarrage de SEVE Emploi à l'ARDIE

Grâce au soutien de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) de la Réunion, le programme SEVE Emploi se déploie actuellement au sein de l'ARDIE en complément de la phase d'essaimage qui a lieu actuellement en métropole. Officiellement désignée pour être la structure pilote du programme, l'ARDIE fait de la Réunion la 4ème région à intégrer cette belle aventure.

Le 3 juin 2021 marquait le premier jour de SEVE Emploi à la Réunion. Le programme de formation-action a été discuté en amont avec le cabinet ONC Développement afin de répondre au mieux aux besoins de la Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). 4 des 7 chantiers d'insertion de l'ARDIE seront ainsi formés aux méthodes et pratiques de la médiation active, d'abord en visio-conférence du fait de la situation sanitaire puis directement sur site avec les équipes et leur direction ! En tout, l'équipe de l'ARDIE bénéficiera de 20 jours de formation-action répartis sur une durée totale de 4 mois. Pendant ces séances collectives et individuelles, les salarié·e·s permanent·e·s sont sensibilisé·e·s à la médiation active au travers d'un travail de réflexion sur les outils à mettre en œuvre auprès des publics en transition professionnelle. Fermeement positionnée en faveur de l'accès à l'emploi durable pour toutes et tous, l'ARDIE voit dans SEVE Emploi le moyen d'accompagner et d'outiller les structures pour atteindre cet objectif. David, encadrant technique à l'ARDIE témoigne : « Ce programme nous apporte une meilleure synchronisation dans nos actions et met en lumière la compréhension des rôles de chacun au sein de la structure. Les différents outils proposés par nos formateurs Nicolas et Agnès renforcent notre accompagnement des salarié·e·s en transition et permettent une meilleure structuration de nos actions ».



VRAI/FAUX



« UN JEUNE PAUVRE, ÇA N'EXISTE PAS. »

FAUX

Les jeunes de 18 à 24 ans sont la catégorie la plus pauvre de la société française, et leur pauvreté ne cesse d'augmenter ! Le taux de pauvreté chez les moins de 29 ans a augmenté de 50% entre 2002 et 2018, passant de 8,2 % à 12,5 %. Aujourd'hui, ¼ des personnes accueillies dans des centres d'hébergement d'urgence en France sont des jeunes. Il s'agit en général de jeunes peu diplômé·e·s, venant de familles aux faibles niveaux de revenus ne leur permettant pas de soutenir leurs enfants. Aux parcours souvent chaotiques et très souvent exclu·e·s du monde du travail, ces jeunes ne bénéficient pas des minima sociaux, ouverts à partir de 25 ans seulement. **Le dernier rapport sur la pauvreté 2020-2021 de l'Observatoire des inégalités, souligne bien ce phénomène en consacrant tout un chapitre à la Pauvreté des jeunes montrant notamment que selon eux « la moitié des pauvres ont moins de 30 ans ».**

« LE RÔLE DE L'ÉCOLE N'EST PAS DE RÉGLER LES INÉGALITÉS SOCIALES À ELLE SEULE. »

VRAI

Mais elle devrait largement y contribuer. Selon l'étude PISA¹ de 2018, on note deux phénomènes majeurs. D'une part, des écarts toujours importants de performance au test PISA selon l'origine sociale (même si ces écarts ont diminué depuis 2012, passant de 57 à 47 points de différence, ils restent toujours au-dessus de la moyenne

des pays de l'OCDE). Eric Charbonnier, analyste éducation de l'OCDE, dira dans un article de France Info : « Un élève défavorisé français a cinq fois plus de risques d'être en difficulté en lecture qu'un élève d'un milieu social élevé ». D'autre part, on note des freins psychologiques et une auto-censure dans les choix de carrières professionnelles. En effet de nombreux·es élèves de 15 ans, en particulier issu·e·s de milieux défavorisés, ont des ambitions moins élevées que ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de leurs résultats scolaires. En France, 1 élève défavorisé·e sur 5 ayant de bons résultats ne prévoit pas de terminer ses études supérieures - alors que cette proportion est quasi nulle parmi les élèves favorisé·e·s.

1- Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves, souvent désigné par l'acronyme PISA (Programme for International Student Assessment), est un ensemble d'études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), visant à mesurer les performances des systèmes éducatifs des pays membres et non membres. Les enquêtes sont menées tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les 36 pays membres de l'OCDE ainsi que dans de nombreux pays partenaires et aboutissent à un classement dit « classement PISA ». La première enquête a été menée en 2000, la dernière a été menée en 2018 et publiée en décembre 2019.



« PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE : LES FEMMES D'AVANTAGE TOUCHÉES. »

VRAI

Il est difficile de mesurer les formes de précarité qui touchent spécifiquement les femmes. Pourtant chez les étudiant·e·s, les chiffres ne trompent pas. Le rapport de l'UNEF sorti en juillet 2021, révèle que les étudiantes dépensent en moyenne 540,36€ de plus par an pour leurs achats de vie quotidienne que les étudiants masculins. Ce surcoût

s'explique en partie par les frais mensuel d'achat de protections périodiques. Fort de ce constat, les pouvoirs publics et les associations se sont saisi du problème de la précarité menstruelle. L'association Règles Élémentaires sensibilise le grand public depuis plusieurs années et en 2019, le gouvernement a publié un rapport sur le sujet, identifiant les publics à soutenir et faisant de la précarité menstruelle un enjeu politique en termes d'égalité des chances.

« CERTAIN·E·S JEUNES DE MOINS DE 25 ANS PEUVENT BÉNÉFICIER DU RSA. »

VRAI

Depuis le 1er septembre 2010, un jeune de 18 à 24 ans, français ou étranger, qui justifie d'une certaine durée d'activité professionnelle peut bénéficier du « RSA jeune actif » sous certaines conditions. Pour bénéficier de cette aide, il faut d'une part respecter les conditions habituelles d'obtention du RSA (n'exercer aucune activité rémunérée et n'avoir pas ou plus de droit au chômage ou à l'ASS) et, d'autre part, avoir travaillé pendant au moins 2 ans à temps plein (soit environ 3.214 heures) durant les 3 années qui précèdent la date de la demande. A noter : les périodes de stage même rémunérées ne sont pas prises en compte dans le calcul des 3.214 heures de travail nécessaires à l'obtention du RSA jeune actif. Par ailleurs, une personne de moins de 25 ans peut bénéficier du RSA même si elle n'a jamais travaillé auparavant uniquement dans le cas où elle doit assumer seule la charge d'au moins un enfant déjà né ou qui va naître. Aujourd'hui, l'existence d'un réseau familial ou de proches capables de fournir de l'aide aux jeunes reste un déterminant majeur pour s'engager et se maintenir dans un parcours d'insertion. Or, dans un contexte où la pauvreté frappe particulièrement les jeunes, les plus modestes sont justement ceux qui ont le moins accès aux solidarités familiales. C'est pourquoi la FAS milite pour l'ouverture du RSA dès 18 ans ! ●

Quelles ressources pour les jeunes précaires ?



« AVANT LA CRISE SANITAIRE, LES JEUNES REPRÉSENTAIENT DÉJÀ UNE PART IMPORTANTE DE LA POPULATION PAUVRE DE FRANCE. »

D É C R Y P T A G E

Jeunes en situation de précarité : quelles ressources accessibles à un public exclu du droit commun ?

Jeunes en situation de précarité, ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET), sans soutien familial, dépourvu-e-s de toute aide au moment de leur fin de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, en situation d'errance... Avant la crise sanitaire, les jeunes représentaient déjà une part importante de la population pauvre de France. Entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des jeunes de 18 à 29 ans a progressé de plus de 50 %¹ et plus de la moitié des personnes pauvres² avaient moins de 30 ans en 2017. La crise sanitaire, économique et sociale a violemment aggravé la situation des jeunes en France, notamment celles et ceux sans aide familiale et ayant perdu leur emploi, parfois occupé en parallèle de leurs études. Contrairement au reste de la population à faibles ressources, la grande majorité du public de moins de 25 ans se voit encore aujourd'hui refuser le droit de bénéficier du minimum social que constitue le revenu de solidarité active³ (RSA), hormis lorsqu'elles/ils répondent à certaines conditions restrictives (avoir au moins un enfant à charge ou avoir occupé un emploi durant deux ans au cours des trois dernières années). L'accès au RSA couplé à un accompagnement leur permettrait pourtant de disposer d'un minimum de ressources pour vivre, manger, se loger dignement et pouvoir réfléchir sereinement à un projet professionnel.

Un empilement de mesures dédiées aux jeunes difficilement lisible

Conséquence d'un système français reposant fortement sur la familialisation des aides, une importante partie des prestations sociales destinées aux jeunes sont versées à leurs familles et calculées en fonction de la composition de leurs foyers. En parallèle, il existe une multitude d'aides ponctuelles et de dispositifs dédiés aux jeunes, susceptibles de leur apporter une réponse individuelle en termes de ressources. Peuvent être évoqués le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), dispositif d'aide financière ponctuelle porté par les conseils départementaux ou les métropoles ; le contrat jeune majeur s'adressant aux jeunes de 18 à 21 ans anciennement pris-e-s en charge par l'Aide sociale à l'enfance ; ou encore les dispositifs permettant aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel et d'une allocation (EPIDE - établissement pour l'insertion dans l'emploi -, Ecoles de la deuxième chance...).

La multiplicité des aides et dispositifs portés par des acteurs différents constitue une réponse assez peu lisible pour les jeunes en situation précaire, par ailleurs nettement identifié-e-s



comme un public sujet au non-recours aux droits. La difficulté d'identification d'une réponse mobilisable et adaptée aux jeunes s'explique notamment par une méconnaissance de l'interlocuteur pertinent susceptible de les accompagner dans cette démarche, en particulier pour les jeunes « invisibles », non-identifié-e-s par les acteurs sociaux. Par ailleurs, ces aides sont limitées dans le temps, ont un accès non uniquement conditionné au niveau de ressources et excluent le public ne souhaitant pas adhérer à un parcours d'insertion.

La Garantie Jeunes, dispositif offrant accompagnement et allocation mais limité dans le temps et à l'accès restrictif

Parmi les dispositifs existants, la Garantie jeunes, portée par les missions locales est une solution bien identifiée. Dispositif dédié aux jeunes NEET à faible niveau de ressources, il propose un parcours comprenant un accompagnement socio-professionnel et une allocation.

Néanmoins, le nombre de parcours financés est limité par quota et l'entrée dans le dispositif est soumise à des conditions restrictives qui dépassent les seules conditions de ressources. Ainsi, certain-e-s jeunes n'accèdent pas à la Garantie jeunes car leur situation est jugée trop éloignée de l'emploi pour intégrer le parcours, et il leur est fréquemment demandé de lever un certain nombre de freins préalablement à l'entrée dans le dispositif. Les jeunes les moins inséré-e-s se retrouvent alors exclu-e-s du principal dispositif susceptible de les accompagner dans l'insertion. Si un décret du 26 mai 2021 a permis d'élargir quelque peu les conditions d'accès au dispositif, il reste inadapté dans ses modalités de mise en œuvre à une partie des jeunes aux difficultés multiples. Limité dans le temps, sa durée de 12 mois (18 mois maximum) peut être trop courte pour permettre aux jeunes en situation de précarité d'accéder à des ressources pérennes en accédant au marché de l'emploi ou à une formation rémunérée.

Pour répondre à la précarisation des 18-25 ans, un véritable droit à un minima social pour tou-te-s les jeunes sur conditions de ressources couplé à un accompagnement global adapté aux besoins des jeunes qui le souhaitent doit être mis en œuvre, impliquant nécessairement une réforme structurelle des politiques de jeunesse (voir en page 15 l'article « nos propositions »).

Alice Tallon

¹ Rapport sur la pauvreté en France, 2e édition, Observatoire des inégalités

² En dessous du seuil de 50% du niveau de vie médian

³ Le RSA est ouvert aux jeunes de moins de 25 ans sous certaines conditions restrictives (jeunes ayant au moins un enfant à charge ou ayant occupé un emploi durant deux ans au cours des trois dernières années)

⁴ En décembre 2018, moins de 91 000 personnes âgées de 18 à 24 ans étaient allocataires du RSA

« SORTIR DE LA RUE » : ACCOMPAGNER LES JEUNES EN ERRANCE VERS LE LOGEMENT ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Il existe en France 436 missions locales qui partagent toutes le même objectif : accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle et sociale. Parmi elles, la mission locale de Rennes vient en aide aux jeunes en errance, c'est-à-dire sans solution de logement stable, grâce à son dispositif « Sortir de la Rue ».

Créée en 1986, la mission locale de Rennes est aujourd'hui connue sous le nom de We Ker, un jeu de mot au croisement entre l'anglais (« We Care », « nous prenons soin ») et le breton (« Ker », la maison, le territoire). Regroupant plus de 145 salarié-e-s, elle accueille chaque année près de 10 000 jeunes au sein de divers dispositifs, pour mieux prendre en compte les spécificités de chacun-e.

Parmi eux, le dispositif « Sortir de la Rue » a été créé en 2008 pour accompagner les jeunes de 18 à 30 ans qui vivent à la rue, sont hébergé-e-s par le 115 ou encore par des proches pour des durées variables. Nombre d'entre eux-elles n'ont plus de lien avec leurs parents et sortent tout juste de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de prison ou d'hospitalisation. Chaque année, le dispositif accompagne un nombre croissant de jeunes, avec 348 participant-e-s en 2020 contre 70 en 2008.

L'équipe de Sortir de la Rue offre à ces jeunes en situation de grande précarité un accompagnement global : elle travaille avec eux-elles pour les aider à trouver un logement, régler leurs problèmes administratifs, les orienter dans leur parcours de soins... L'équipe accompagne aussi les jeunes dans la réalisation de leurs ambitions professionnelles, en commençant par des formations ou des stages. La particularité de Sortir de la Rue est de ne s'adresser qu'aux jeunes en errance, c'est-à-dire sans logement stable. L'accès au logement est donc une priorité. Angeline Louzier, chargée de Projet Dispositif Sortir de la Rue, explique que « ce sont des jeunes qui n'ont encore jamais habité, qui avaient perdu leur logement, n'ont jamais payé de facture avant... Il y a beaucoup de choses à apprendre. L'accompagnement dans le logement est donc essentiel. ».

Elle ajoute : « La plupart de ces jeunes n'ont aucun adulte de référence : la mission locale permet de les raccrocher à la réalité et reconstruire un lien avec les institutions ». Sortir de la Rue permet



© Julien Jaulin

aux jeunes de reconnaître leurs besoins en matière d'accès aux droits, de santé et d'hygiène par exemple. Les jeunes prennent ainsi conscience de la nécessité de prendre soin de leur personne et engagent des démarches administratives telles que l'ouverture d'un compte en banque, sans perdre de vue leurs objectifs finaux : un travail et un logement décent.

Pour atteindre ces objectifs, We Ker travaille en collaboration avec de nombreux partenaires, dans les champs du logement, comme le 115 ou les CHRS, et de la santé, telles que les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS), les équipes mobiles psy ou les points santé dans les accueils de jour. Ces partenariats sont importants pour avoir un regard croisé sur la situation des jeunes, mais aussi simplement pour faire connaître le dispositif Sortir de la Rue aux jeunes en errance. L'équipe de Sortir

► QUELLES RESSOURCES POUR LES JEUNES PRÉCAIRES ?



© Julien Jaulin

de la Rue organise par ailleurs des permanences dans des lieux fréquentés par les jeunes, tels que le restaurant social et l'accueil de jour Puzzle. Ces permanences se sont avérées cruciales lors de la crise sanitaire, permettant de garder un lien avec les jeunes malgré la fermeture de la mission locale et de leur apporter des biens de première nécessité tels que des sacs d'hygiène ou de la nourriture.

Une fois la jeune repéré-e et orienté-e vers le dispositif grâce aux partenariats ou aux permanences, un rendez-vous lui est proposé dès le lendemain, pour déterminer ses besoins et organiser sa prise en charge. Les accompagnements s'organisent ensuite pour certain-e-s « en pointillés », selon l'expression d'Angeline Louzier. Cela signifie que les démarches se font au rythme des jeunes, avec les temps de respiration qui leur sont nécessaires. De nouveaux rendez-vous ont lieu toutes les deux semaines environ et chaque fois un nouvel objectif est défini pour rester dans une dynamique et s'encourager à poursuivre. Ces rendez-vous ont continué lors de la crise sanitaire grâce à des maraudes et à l'acquisition de téléphones portables par l'équipe de Sortir de la Rue, permettant aux jeunes de les joindre en cas de besoin.

Parmi les démarches effectuées avec les jeunes accompagné-e-s, une formation professionnelle d'un an réservée aux personnes en errance est parfois proposée. Elle leur permet d'apprendre ou réapprendre certains codes, de prendre un rythme et de définir leur projet professionnel. D'autres démarches sont aussi nécessaires, comme refaire une carte d'identité, ou s'inscrire à la sécurité sociale.

Au final, les jeunes restent en moyenne 3 à 4 ans dans le dispositif, pour effectuer une transition en douceur de la rue au logement et à l'insertion professionnelle. ●

Léa Simon



© Julien Jaulin

« CE SONT DES JEUNES QUI N'ONT ENCORE JAMAIS HABITÉ, QUI AVAIENT PERDU LEUR LOGEMENT, N'ONT JAMAIS PAYÉ DE FACTURE AVANT... IL Y A BEAUCOUP DE CHOSES À APPRENDRE. L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT EST DONC ESSENTIEL. »

RENCONTRE AVEC THOMAS

Jeune accompagné par le dispositif « Sortir de la Rue »



Que s'est-il passé après votre entrée dans le dispositif ?

Thomas : Le plus important dans Sortir de la Rue, c'est l'accompagnement. Ils sont avec nous du début à la fin, et plus encore. Quand j'ai intégré le dispositif, j'ai trouvé ça très intense. Mon évolution s'est faite très rapidement et ça m'a demandé beaucoup d'énergie. C'est un suivi progressif qui permet de lever toutes les difficultés petit à petit. Dans mon cas, ça a commencé par un hébergement à 30 centimes la nuit, suivi d'une formation à Parcours+. Parcours+ m'a permis de découvrir plusieurs métiers. J'ai d'abord été orienté vers celui d'animateur-vendeur en porte

à porte, mais ça ne me correspondait pas. Grâce à cette expérience, je me suis rappelé que j'aimais bien faire animateur pour enfants. J'ai donc fait des stages et la MJC m'a proposé un service civique. J'ai obtenu un BAFA et travaillé en tant qu'animateur puis, en 2018, j'ai trouvé un travail et j'ai arrêté d'aller à la mission locale. Ce qui m'a permis de sortir de la rue c'est le milieu professionnel : plus j'avancais, plus je rencontrais des gens qui devenaient ensuite mes amis et je m'ouvrais à de nouveaux horizons. Je suis même devenu co-président d'une association de jeux de société, pour ouvrir le jeu à toutes et tous et prouver qu'on peut apprendre en s'amusant tout au long de notre vie. Aujourd'hui j'ai 26 ans, je vis en colocation et je suis en contrat d'apprentissage pour devenir médiateur social.

Au-delà du travail et du logement, quels sont les plus grands changements que Sortir de la Rue vous a apporté ?

Thomas : Grâce au dispositif, j'ai réappris à prendre soin de moi. J'ai pu me refaire une CMU, ce qui était très important pour des questions de santé mais aussi d'hygiène, comme l'hygiène dentaire par exemple. J'ai recommencé à me laver tous les jours. Rien que dormir dans un lit, c'est inestimable pour la santé mentale et physique. We Ker faisait le lien entre différents acteurs, pour m'accompagner au mieux : que ce soit pour ma formation,

mon hébergement, ma santé, ils parlaient tous de moi entre eux. Ce qui m'a plu, c'est de ne pas me retrouver seul.

La pandémie de Covid-19 a-t-elle eu un impact sur votre parcours ?

Thomas : J'avais passé 2 ans sans venir à la mission locale. J'étais au chômage au moment du premier confinement et je ne parvenais pas à trouver un travail. C'est au moment du deuxième confinement que j'ai croisé Angeline, de la mission locale, qui m'a dit que je pouvais toujours revenir si besoin. Donc je suis retourné dans le dispositif Sortir de la Rue pendant quelques mois et on a trouvé un contrat d'apprentissage. J'ai eu de la chance d'avoir ce soutien et aussi de vivre en colocation. J'aurais été seul, je serais peut-être retourné dehors. Ce sont des questions que je me pose toujours, et qui ne me quitteront pas : pourquoi ne pas laisser les clés de chez moi ? C'est particulièrement dur dans des périodes comme l'année dernière, quand on est isolé et sans travail.

Un dernier mot sur ce dispositif ?

Thomas : Ce dispositif, y'a que des points positifs : je le souhaite à toute personne qui en a besoin et qui en a envie. Car pour sortir de la rue il faut le vouloir... Maintenant tout a changé pour moi : j'ai un toit sur la tête, je me lave, je me brosse les dents, je mange à ma faim. Je suis content, je suis heureux, je vis et je ne survis plus. ●

« CE DISPOSITIF, Y'A QUE DES POINTS POSITIFS : JE LE SOUHAITE À TOUTE PERSONNE QUI EN A BESOIN ET QUI EN A ENVIE. CAR POUR SORTIR DE LA RUE IL FAUT LE VOULOIR... »

UN CHEZ SOI D'ABORD JEUNES

« Ce qui a changé dans ma vie ? Tout. C'est le jour et la nuit. »

Un chez soi d'abord Jeunes, expérimentation menée à Toulouse et à Lille et pilotée par la DIHAL*, s'adresse aux jeunes en errance de 18 à 25 ans présentant des troubles psychiques sévères et nécessitant un accompagnement pluridisciplinaire médico-social adapté. Le porteur du projet sur la métropole lilloise à qui nous sommes allés rendre visite est le Groupement de Coopération Médico-Social « Un chez soi d'abord métropole lilloise ». Rencontre.



© Julien Jaulin

« Il y a un an, je dormais dehors à Nice. Un matin, je me suis dit qu'il fallait absolument que je bouge de cette ville. J'ai envoyé un message sur Instagram à un ami qui habite à Tourcoing, il m'a répondu de suite "Quand tu veux, tu montes". J'ai pris un train dans la journée et je suis arrivé chez lui. »

Marveen, 24 ans, a intégré le dispositif en novembre 2020, juste après être arrivé dans la région. Il nous reçoit dans son studio à Roubaix, dans un immeuble traditionnel aux pierres rouges : *« Quand je suis arrivé, je n'avais absolument rien. C'est une assistante sociale qui m'a parlé d'Un chez soi d'abord Jeunes. Quand j'ai rempli le dossier et que j'ai écrit ma lettre de motivation pour intégrer le dispositif, je n'y croyais pas du tout... et finalement j'ai été pris ! »*

Mathilde, coordinatrice du dispositif explique : *« La base du dispositif, c'est l'accès à un logement, sans aucun prérequis. Une équipe médico-sociale pluridisciplinaire composée de médiateurs et médiatrices en santé pair, d'un médecin généraliste et d'un médecin psychiatre, d'un psychologue, de deux infirmières et de travailleuses sociales accompagne les jeunes dans leur parcours ; et une autre équipe de 4 personnes est chargée de la recherche et de la gestion des appartements. »* Les objectifs ? Apporter une réponse immédiate et adaptée aux jeunes sans domicile souffrant de troubles psychiques sévères et prévenir les effets délétères d'un passage à la rue prolongé et d'un retard de prise en charge sanitaire.

Marveen se souvient de la première fois qu'il a rencontré l'équipe : *« J'ai visité un appartement qui m'a plu. Alors on m'a donné un "pack de démarrage" avec une casserole, une couverture, un balai, de la nourriture, des produits d'entretien... bref, tout le nécessaire pour habiter. Par la suite, j'ai pu m'équiper en électroménager et en mobilier grâce à Emmaüs. »*

Un chez soi d'abord Jeunes fait le pari qu'à partir de la stabilité qu'apporte un chez soi, un parcours de rétablissement et d'insertion peut commencer. L'ensemble du processus repose sur une approche très positive : *« Quel que soit le parcours du jeune, nous essayons de lui transmettre l'idée qu'il est toujours possible d'aller mieux. Oui, on peut retrouver une vie normale après un passage à rue et avec une maladie psychique. L'avantage de la méthode "Un chez soi" c'est qu'on peut expérimenter, rien n'est un échec, on avance vers les solutions qui correspondent au mieux à chaque jeune »*. Caroline, infirmière, ajoute : *« Les jeunes sont au centre de chaque décision et font leurs propres choix. Nous ne sommes pas du tout dans la contrainte mais plutôt dans une démarche d'éducation thérapeutique et de réduction des risques »*.



© Julien Jaulin

Et concrètement, comment tout cela s'organise ?

Les jeunes qui intègrent le dispositif sont orienté·e·s par les partenaires du territoire : maraudes, équipes de soins, centres médico-psychologiques (CMP), dispositifs de la protection de l'enfance et de la jeunesse...

C'est toujours en binôme que les professionnel·le·s se déplacent chez les jeunes installé·e·s dans toute la métropole. Ils s'y rendent deux fois par semaine au minimum et selon les besoins de chacun·e. Ces rendez-vous hebdomadaires sont l'occasion de discuter de leurs envies, leurs besoins, leurs projets, leurs

souffrances, et de tout ce qu'elles et ils veulent bien partager. Mathilde explique « *Le lien que nous créons avec les jeunes est très fort, nous avons une vraie relation de proximité et d'égali-té, notre parole ne vaut pas plus que la leur, nous avançons ensemble... et si cette relation débloque des choses leur permettant d'accéder à de meilleures conditions de vie, tant mieux !* ». Par ailleurs, un numéro d'urgence dont les membres de l'équipe assurent la permanence à tour de rôle est joignable 24h/24 et 7j/7. Ce numéro assure un lien permanent entre les jeunes qui en auraient besoin et l'équipe d'accompagnement.

L'équipe qui suit les 50 jeunes se réunit tous les matins pendant 1h pour faire le point sur la nuit passée et la journée à venir et chaque jeudi pendant 4h pour échanger plus globalement sur la situation de chaque jeune. Chaque visite chez un·e jeune fait l'objet d'un compte-rendu mis en ligne sur un logiciel partagé par l'ensemble de l'équipe. Cet outil permet d'une part une coordination des membres de l'équipe, la bonne circulation des informations nécessaires au suivi individuel et personnalisé, mais il sert également à inscrire les rêves et les réussites de chaque jeune. Enfin, l'équipe d'Un chez soi d'abord Jeunes n'intervient pas seule mais en complémentarité d'un tissu très dense de personnes et organismes de droit commun. Concernant les addictions, l'équipe travaille en lien étroit avec les CSAPA et les CAARUD ; sur le volet administratif avec la Caisse primaire d'assurance maladie, le Centre communal d'action sociale, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) ; sur la santé avec les Centres Médicaux et Psychologiques (CMP), les hôpitaux et les services de psychiatrie, les centres de santé ; sur le logement avec les bailleurs sociaux et les propriétaires privés ; les loisirs avec les piscines, bibliothèques municipales, associations sportives et culturelles ; et l'emploi et la formation avec les missions locales, les entreprises d'insertion, les organismes de formation...

« *Ce qui a changé dans ma vie ? Tout. C'est le jour et la nuit. Il y a un an je dormais dehors. Depuis mon arrivée ici, j'ai fait plein de bonnes rencontres, c'est la première fois que j'ai un traitement qui me convient, je me sens bien. C'est 90% du travail se sentir bien.* » Il ajoute : « *À la rentrée, je vais commencer des études pour devenir éducateur de jeunes enfants* ». À la question « *Pourquoi les jeunes enfants ?* », Marveen répond « *parce qu'une première expérience professionnelle dans l'animation m'a montré que j'aimais la manière d'être des enfants, leur spontanéité, ils te disent vraiment ce qu'ils pensent.* » Un rêve pour plus tard ? « *J'ai toujours rêvé de m'installer à mon compte un jour. Je voudrais monter une société de restauration... parce qu'une de mes plus grandes passions, c'est la cuisine !* ». ●

Marguerite Bonnot



« LES JEUNES SONT AU CENTRE DE CHAQUE DÉCISION ET FONT LEURS PROPRES CHOIX. NOUS NE SOMMES PAS DU TOUT DANS LA CONTRAINTÉ MAIS PLUTÔT DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE ET DE RÉDUCTION DES RISQUES. »



JEUNES EN SITUATION PRÉCAIRE

Donner aux jeunes le droit à un accompagnement social global adapté couplé à un soutien monétaire

Le revenu de solidarité active (RSA) constitue une mesure de solidarité et de justice sociale dont les moins de 25 ans ne peuvent plus être exclu·e·s. La Fédération des acteurs de la solidarité milite pour l'accès au RSA dès 18 ans. Cette extension permettrait de ne plus exclure une partie de la population du droit commun, tout en rendant le système d'aide plus lisible pour les jeunes. Nous préconisons que cette extension soit accompagnée d'une revalorisation du montant du RSA ainsi que d'un renforcement conséquent de l'accompagnement social dispensé aux allocataires. Cet accompagnement doit permettre aux jeunes allocataires d'être orienté·e·s vers les dispositifs spécifiquement dédiés à ce public et suivi·e·s durant l'intégralité de leur parcours d'insertion. A minima, nous proposons la création d'un droit ouvert, véritablement accessible à tou·te·s les jeunes qui en ont besoin et leur permettant de bénéficier d'un accompagnement social global, modulable dans sa forme, son contenu et sa durée de manière à être en adéquation avec leurs situations et leurs besoins, couplé à une allocation d'un montant au minimum équivalent à celui du RSA. Ce droit permettrait la construction d'un parcours personnalisé dont le suivi serait assuré par un acteur référent de parcours, en charge également d'orienter le·la jeune vers le dispositif le plus adapté (tel que la Garantie jeunes, l'EPIDE, l'Ecole de la deuxième chance, une structure d'insertion par l'activité économique...), avec la possibilité qu'il·elle soit réorienté·e d'une modalité à une autre selon ses besoins, sans rupture de parcours ni d'allocation. Il est indispensable que soient assurés une allocation couplée à un accompagnement jusqu'à ce que la ou le jeune concerné·e ait accès à un emploi durable ou à défaut, à des ressources.

Mieux repérer, informer, orienter pour lutter contre le non-recours des jeunes

Afin de rendre ce nouveau droit pleinement effectif pour les jeunes, il apparaît nécessaire d'améliorer les pratiques actuelles d'information et d'identification des jeunes les plus en difficulté. Cela doit passer par le développement d'actions d'aller-vers les jeunes, y compris ciblant le public non repéré par les acteurs du champ social. La lutte contre le non-recours peut notamment passer par la mise en œuvre de partenariats entre acteurs au contact de ces jeunes (acteurs de la veille sociale, de l'hébergement et de l'insertion, de la protection de l'enfance, de l'administration pénitentiaire, Missions locales...) et avec le service public d'accès aux droits.

Renforcer la coordination entre les acteurs qui agissent avec et pour les jeunes en situation précaire

Pour être mises en œuvre efficacement, il est nécessaire que ces mesures incluent le renforcement de la coordination opérationnelle des professionnel·le·s de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes. Pour ce faire, une dynamique de coordination territoriale doit être instaurée. Son animation pourrait être assurée par les missions locales et/ou par un autre acteur selon le territoire. Cette coordination permettrait de favoriser l'interconnaissance des acteurs et de leurs modalités d'action, pour une orientation efficace des jeunes vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins et situations. Le renforcement du lien entre les acteurs est également indispensable à la mise en œuvre d'un accompagnement global permettant aux jeunes de trouver des réponses à l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent (accès à un logement, à un emploi, à des soins adaptés...). ●



QUE PENSER DU CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE ?

Annoncé le 12 juillet dernier, le revenu d'engagement pour les jeunes devait être présenté en septembre par l'Elysée en vue d'une mise en œuvre au printemps 2022.

Attendu depuis plusieurs mois, le projet a enfin été annoncé le 2 novembre sur le compte Facebook d'Emmanuel Macron sous le nom de Contrat Engagement Jeune : « *Concrètement, dès le 1^{er} mars, tous les jeunes de moins de 25 ans qui, sans formation ni emploi depuis plusieurs mois, s'inscriront, pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois pourra être versée sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité faites* ». À ce jour, nous avons encore trop peu d'éléments sur ce nouveau dispositif pour vous livrer une analyse plus détaillée mais elle sera bientôt disponible sur le site internet de la Fédération dès que les premières réunions de travail auront commencé. À suivre...

Interview Paul Mayaux

Président de la FAGE, Fédération des associations générales étudiantes

LE 9 MAI 2021, LA FAGE A PUBLIÉ UNE ENQUÊTE AVEC L'INSTITUT IPSOS RETRAÇANT LES PROBLÉMATIQUES ENGENDRÉES PAR LA CRISE SANITAIRE CONCERNANT L'ENSEMBLE DES JEUNES. LES CONSTATS SONT ALARMANTS. LES JEUNES RENCONTRENT DES PROBLÈMES GRAVES EN SANTÉ, ALIMENTATION, LOGEMENT, DÉCROCHAGE SCOLAIRE, ETC.

Concernant le logement vous dites : «Aujourd'hui un-e jeune sur deux rencontre des difficultés financières pour payer son loyer ou les charges de son logement. Le seuil critique fut observé lors de la rentrée universitaire où, pour éviter à des étudiant-e-s de dormir dans la rue ou dans des campings, des fédérations de la FAGE ont dû s'organiser afin de mettre en place des dispositifs de logement provisoire pour les héberger.» Pouvez-vous nous en dire plus, en particulier sur les solutions préconisées par la FAGE ?

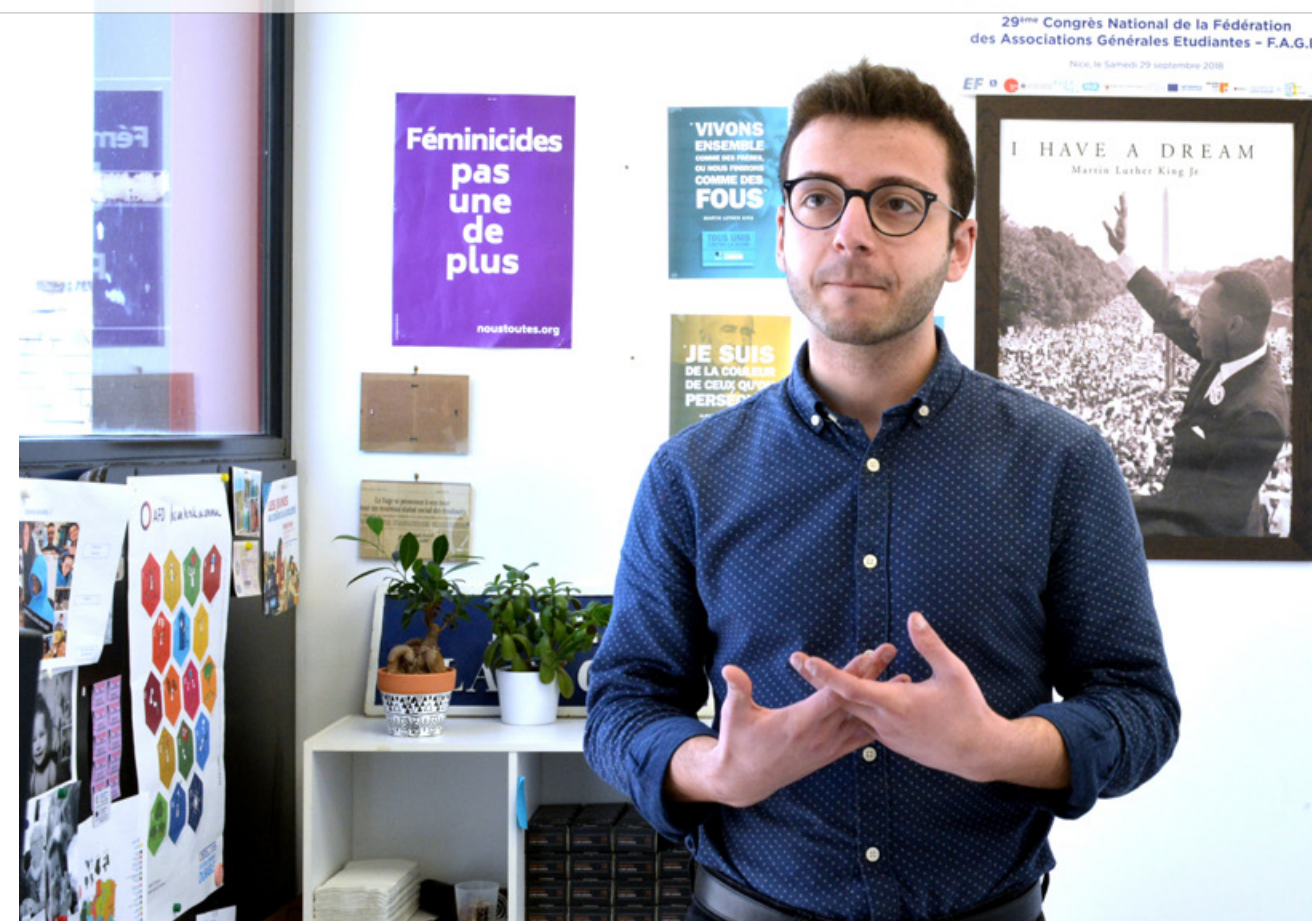
PAUL MAYAUX : Effectivement, à la rentrée de septembre 2020, on a vu un phénomène nouveau car 4 de nos fédérations à Strasbourg, Grenoble Troyes et Angers ont déployé des dispositifs pour les jeunes qui se sont retrouvés à la rue ou qui se logeaient dans des campings. On se retrouve sur des cas très difficiles avec une visibilité incomplète de ces

situations qui sont pourtant de plus en plus présentes. Sur l'année passée ce sont plus de 500 jeunes qui ont été accompagnés. C'est 500 jeunes de trop... A la prochaine rentrée universitaire, davantage de territoires vont proposer des solutions de logement provisoire pour des jeunes sans solution. Parallèlement, dans les épiceries solidaires et en l'espace de trois mois, on a eu autant de bénéficiaires accueillis que depuis leur création en 2011. Fin mars, début avril 2021, plus de 150 000 paniers de dons alimentaires et d'hygiène ont été distribués : ces situations de précarité dramatique ont clairement été renforcées par la crise sanitaire. Hier, nous avons eu une audition sur le logement où nous avons fait part de nos demandes et notre analyse. Par exemple, on sait que le plan « 60 000 logements étudiants » est un échec car ce n'est pas possible d'augmenter de 50% les objectifs sans modification des moyens avec en plus l'augmentation de la TVA sociale, la baisse des APL et la réduction de loyers solidarité qui est en réalité une nouvelle taxe pour les constructeurs

sociaux de 3 milliards d'euros sur trois ans. Donc de pouvoir trouver des solutions palliatives en attendant de produire du logement pour les étudiants est un enjeu important. Parmi les revendications de la FAGE il y a :

- Faciliter l'accès des jeunes au parc HLM en y développant des colocations étudiantes (un certain nombre de places sont à destination de publics spécifiques). Ce qui permettrait de détendre un peu les tensions au niveau du parc locatif CROUS, dont les 175 000 logements ne sont pas suffisants face aux 2.7 millions d'étudiants.
- Pouvoir revaloriser les ALS (Allocation de Logement à caractère Social) au niveau des APL (Aide Personnalisée au Logement) pour ceux qui habitent dans des résidences situées entre le public et le privé, gérées principalement par l'union nationale des maisons de l'étudiant (UNME).
- Encadrer plus largement les loyers.
- Faire connaître le dispositif Visale auprès des locataires et des propriétaires privés.

► QUELLES RESSOURCES POUR LES JEUNES PRÉCAIRES ?



Le risque perçu d'être touché par une situation de précarité a augmenté considérablement chez les jeunes à la recherche d'un emploi. Est-ce une des raisons pour lesquelles la FAGE milite pour une garantie universelle étendue à tous les jeunes ?

PAUL MAYAUX : Oui tout à fait. C'est ce que nous avons demandé au Président et au gouvernement car il faut absolument que la réforme des bourses sur critères sociaux ainsi que la garantie jeunes universelle puissent être demain le dernier rempart face aux vulnérabilités que vivent les jeunes. Aujourd'hui, on a grand besoin d'un accompagnement spécifique au niveau humain (non prévu par le RSA) et également d'une aide financière. Que l'on puisse avoir un parcours d'accompagnement personnalisé permettra d'avoir demain des jeunes qui se réinséreront soit sur le marché du travail soit sur une formation ou des stages ou une activité selon ce qu'ils veulent et ont besoin. L'aide financière pourrait être conditionnée

à ce parcours là, l'accompagnement de certains publics pourrait être amélioré et le « millefeuille » d'acteurs qui accompagnent les jeunes harmonisé, via la garantie jeunes universelle.

Que reprochez-vous aux dispositifs mis en place pour les jeunes pendant la crise ?

PAUL MAYAUX : Le point commun entre tous les dispositifs est le taux de non-recours par le manque de communication (le « millefeuille » d'aides) et leur arrivée tardive. Par exemple, le chèque d'accompagnement psy est quelque chose que nous avons énormément demandé. Nous avons participé à la construction de ce dispositif et le Président a fait des annonces fin janvier. A la mi-mars seulement la plateforme a été mise en ligne et deux mois plus tard lorsque nous avons contacté les services de santé universitaires, au moins un tiers n'avaient pas connaissance du dispositif ou ne voulaient pas l'utiliser. Une meilleure prise

en considération des propositions des corps intermédiaires aurait pu permettre de mieux faire. Autre point : les mesures étaient très ponctuelles. On a conscience de la complexité de faire des mesures structurelles en temps de crise mais c'est très frustrant pour un jeune de recevoir 150 euros en début de crise puis plus rien pendant six mois... C'était loin d'être suffisant.

Peut-on rester optimistes pour les années à venir ?

PAUL MAYAUX : Cela va dépendre des semaines à venir. Si les corps intermédiaires sont mieux pris en compte et si l'on voit arriver des annonces de mise en place de mesures structurelles on pourra aller vers du mieux et cela ne concerne pas seulement les jeunes ! ●

Propos recueillis par
Audrey-Jane Baldi

GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : premier instrument stratégique de l'Union européenne pour lutter contre l'exclusion sociale des enfants

En 2019, 18 millions d'enfants dans l'Union européenne (UE) étaient exposé-e-s à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit plus de 22% des enfants de l'UE. Pour faire face à ce défi, la commission européenne a adopté en mars 2021 une stratégie globale sur les droits de l'enfant et qui a été complétée par l'adoption le 14 juin 2021 d'une recommandation créant une garantie européenne pour l'enfance. Mettant en pratique le principe 11 du

socle européen des droits sociaux relatif à l'accueil de l'enfance et à l'aide à l'enfance, la garantie européenne pour l'enfance vise à promouvoir l'égalité des chances. Elle incite les États membres à garantir aux enfants dans le besoin un accès gratuit et effectif à un ensemble de services essentiels dans les domaines de l'éducation, l'accueil de la petite enfance, les activités scolaires, les soins de santé, l'alimentation et le logement. Elle recommande également aux États

de veiller à prendre en compte dans l'élaboration des politiques nationales les besoins spécifiques des enfants issu-e-s de milieux défavorisés, et notamment des enfants sans-abri, en situation familiale précaire, en situation de handicap ou encore issu-e-s de l'immigration. La Commission encourage chaque État à lui présenter un plan d'action national dans les six mois et assurera le suivi de la mise en œuvre de cette recommandation. ●



i RGPD : PUBLICATION DU RÉFÉRENTIEL SOCIAL

Suite à la consultation publique à laquelle la Fédération a contribué, la CNIL a publié le 24 mars 2021 le « référentiel social » visant à guider les acteurs du secteur social dans leur mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ce référentiel s'adresse notamment aux structures de l'AHJ, aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) ou celles accompagnant des publics spécifiques (femmes victimes de violences, personnes en demande d'asile, personnes sous main de justice, etc.). Cet outil précise les règles de la protection des données dans le secteur social concernant les bases légales, les données personnelles collectées, les finalités, les durées de conservation, la réalisation d'AIPD (obligatoire dans le secteur social), les destinataires, l'information des personnes et l'exercice de leurs droits et la sécurité des données. Le référentiel est consultable ici : www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_secteur_social.pdf. Pour faciliter son appropriation, la CNIL a également publié une FAQ : www.cnil.fr/fr/questions-reponses-referentiel-suivi-medico-social-des-personnes-agees-handicap-difficulte.

LE PROJET DE LOI 3DS EN PREMIÈRE LECTURE AU SÉNAT

Porté par la ministre de la Cohésion des territoires, le projet de loi 4D renommé 3DS – pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification – a entamé son examen en première lecture au Sénat. Le volet logement de ce texte prévoit une nouvelle réforme de l'article 55 de la loi SRU, qui impose aux grandes agglomérations de disposer d'un minimum 20 ou 25% de logements sociaux, ainsi qu'une évolution des règles d'attribution des logements sociaux et l'extension du champ de compétence des organismes de foncier solidaire (OFS) pour faciliter l'accession sociale. Ces dispositions ont d'ores et déjà fait l'objet d'amendements par la commission des lois du Sénat. Alors que le Gouvernement souhaite pérenniser le dispositif SRU au-delà de son échéance fixée à 2025,

le texte amendé en commission propose de le remplacer par un « rattrapage glissant », permettant de définir localement le rythme de rattrapage du déficit de logements sociaux dans un contrat de mixité sociale signé entre le préfet, le maire et l'établissement de coopération intercommunale. La commission a également proposé le principe d'une « loi SRU à l'envers », prévoyant de ne plus construire des logements très sociaux pour les communes comptant plus de 40% de logements sociaux. Les débats en séance publique devraient se poursuivre jusqu'au 21 juillet, puis en septembre à l'Assemblée nationale. Réunissant les associations le 6 septembre dernier, la ministre du logement a indiqué son opposition à tout allègement des sanctions et objectifs de la loi SRU. ●



LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES PERSONNES SANS-ABRI DEVANT LE JUGE

Le président du Tribunal administratif de Grenoble a été saisi par plusieurs associations sur les conditions d'accueil des personnes et des familles sans-abri dans les centres d'hébergement d'urgence. Si toutes les demandes de mesures provisoires n'ont pas été reçues favorablement,

le juge enjoint au préfet, dans une ordonnance du 17 mai 2021, d'assurer l'accès à l'alimentation et à l'hygiène des familles et personnes accueillies (barquette alimentaire et repas adaptés aux enfants, produits d'hygiène en nombre suffisants, couches pour les bébés) et la salubrité des locaux (nettoyage

quotidien des sanitaires par le centre d'hébergement, traitement des nuisibles et parasites). ●

TA de Grenoble, Ordonnance
N°2102744 du 17 mai 2021

Katya Benmansour

En France, la crise sanitaire a particulièrement touché les jeunes de 18 à 24 ans. Et en Europe ?



Selon la FEANTSA, cette situation est loin d'être unique en Europe, où le taux de pauvreté des jeunes s'élève à plus de 21%. Depuis mars 2020, plus de 20% des jeunes ont déjà eu recours à des aides alimentaires.

Avant l'arrivée du Covid-19, le manque de revenus chez les jeunes était déjà une problématique récurrente en Europe : plus de 40% des moins de 25 ans en Espagne étaient sans emploi, contre 20% en France. Ce manque de revenus génère des situations de précarité et de mal-logement dont il est difficile de sortir.

La grande majorité des jeunes précaires, aux ressources trop faibles pour assumer des loyers trop élevés sont forcés de rester dans le domicile familial, où même d'y revenir. C'est ce qu'on appelle la « Génération Boomerang ». En Europe, 80% des jeunes vivent ainsi chez leurs parents. Ce pourcentage varie toutefois en fonction des pays, puisque ce phénomène touche 95% des jeunes en Italie, contre 36% au Danemark et 45% à Paris. Pour celles et ceux pour qui il n'est pas possible de retourner chez leurs parents, les solutions sont rares. Les prix des loyers dans le parc privé sont extrêmement chers et le parc public et social est souvent limité et insuffisant. En conséquence, de plus en plus de jeunes en Europe sont sans-abri, ou vivent

dans des logements insalubres et surpeuplés. En Autriche et en Finlande par exemple, 15% des sans-abri ont moins de 25 ans, contre 9% en France. Une telle situation de précarité a des conséquences dramatiques sur l'avenir des jeunes européens. Elle mène au décrochage scolaire, au sentiment d'abandon et d'exclusion, et à la dégradation de leur état de santé.

« EN EUROPE, CE SONT 80 % DES JEUNES VIVENT AINSI CHEZ LEURS PARENTS. CE POURCENTAGE VARIE TOUTEFOIS EN FONCTION DES PAYS, PUISQUE CE PHÉNOMÈNE TOUCHE 95 % DES JEUNES EN ITALIE, CONTRE 36 % AU DANEMARK ET 45 % À PARIS. »



« LE LOGEMENT PARTAGÉ SE DÉVELOPPE LUI AUSSI, NOTAMMENT EN SUÈDE AVEC LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL PROMU PAR LE PROJET SÄLLBO, ET AUX PAYS-BAS ENTRE JEUNES ET PERSONNES IMMIGRÉES. »

Face à ces dangers, les réactions des pays européens sont mitigées. Si certains ne proposent aucun minima social pour les jeunes, à l'image de la France ou des Pays-Bas où le revenu minimal n'est accessible qu'à partir de 25 ou 21 ans respectivement ; d'autres, comme l'Allemagne, ouvrent leurs minima sociaux à toutes et tous dès l'âge de 16 ans.

Depuis le début de la crise sanitaire, des aides supplémentaires ont souvent été distribuées aux jeunes, comme une aide de 150 euros pour les bénéficiaires de l'aide au logement en France au printemps 2020, et un paiement solidaire en Slovaquie, de 150 euros lui aussi, en avril et décembre 2020. Malheureusement, ces aides sont de courte durée pour faire face à des problématiques qui durent dans le temps.

Si les revenus minimaux ne leur sont pas toujours disponibles, de plus en plus de solutions apparaissent pour lutter contre le sans-abrisme des jeunes. Un nombre important de gouvernements régulent les prix des loyers et encadrent leur augmentation, comme à Berlin, en Catalogne ou aux Pays-

Bas, pour que les logements soient accessibles à toute-s. Pour faciliter l'accès des jeunes au logement, des systèmes de cautions solidaires ont aussi été mis en place. En France, la garantie Visale est assurée par l'État pour toute personne de moins de 30 ans, pour convaincre les propriétaires de leur louer un logement. Le logement partagé se développe lui aussi, notamment en Suède avec le logement intergénérationnel promu par le projet SällBo, et aux Pays-Bas entre jeunes et personnes immigrées.

A cela s'ajoutent des solutions innovantes qui se répandent partout en Europe, comme les kots-à-projets, originaires de Belgique. Ces logements communautaires sont réservés aux jeunes qui agissent en tant que bénévoles dans leur communauté. ●

Léa Simon

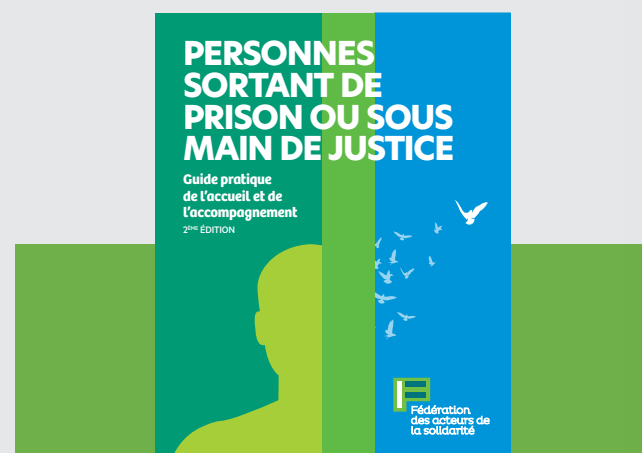
Chiffres tirés du 6e Regard sur le Mal-Logement en Europe, Fondation Abbé Pierre



La Fédération des acteurs de la solidarité publie deux guides à destination de son réseau et de ses partenaires

Afin d'outiller les travailleuses et travailleurs de l'action sociale et l'ensemble des équipes sur les sujets de l'accompagnement des personnes sortantes de prison et sous main de justice ainsi que de l'accompagnement des enfants et familles au sein du secteur AHI, la FAS a publié et actualisé deux guides pratiques.

Le guide « *Accompagner les enfants et familles au sein des structures d'hébergement et d'accompagnement vers le logement* » s'adresse aux travailleuse-s de l'action sociale concerné-e-s par l'accueil de ces publics, ainsi qu'aux équipes encadrantes et de direction. Il se présente comme un outil ressource et un support de réflexion pour les organisations et professionnel-le-s qui cherchent à adapter leur fonctionnement et pratiques à la présence d'enfants et de familles. Ce guide s'intéresse tout d'abord à la problématique de la place et des droits de l'enfant dans le cadre de l'accompagnement des familles par les structures de la lutte contre l'exclusion, avant de chercher à identifier les principaux besoins des enfants et familles accompagnées et les réponses qui peuvent y être apportées. Enfin, le guide décrit différents projets et initiatives qui peuvent être mis en place au sein des établissements concernés. Il est accessible en ligne sur le site de la Fédération.



Le guide de l'accueil et de l'accompagnement des « *Personnes sortant de prison ou sous main de justice* » est un outil pratique qui apporte des réponses concrètes aux questions que se posent les personnes concernées et les professionnel-le-s à leur contact, spécialisé-e-s ou non dans l'accompagnement de ce public. Il fournit des éléments de compréhension concernant les principales mesures de justice existantes ainsi que les principaux dispositifs sociaux, professionnels et sanitaires, accessibles aux personnes sortant de prison ou sous main de justice. Il apporte également des éléments de construction et de réflexion autour de l'accompagnement à proposer à ce public : préparation à la sortie, contraintes spécifiques à l'accompagnement des personnes ayant été condamnées, construction d'un partenariat efficace avec une diversité d'acteurs... Réactualisé en 2021, ce guide intègre notamment les évolutions apportées par la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice et prend en compte les nombreuses évolutions des politiques publiques et dispositions relatives aux différents champs qu'il recouvre. Consultable en ligne sur le site de la Fédération, ce guide a été réalisé avec le soutien de la direction de l'administration pénitentiaire. ●

À VOIR



DEBOUT LES FEMMES !

Ce n'est pas le grand amour entre le député *En Marche* ! Bruno Bonnell et l'insoumis François Ruffin. Et pourtant... Debout les femmes est un « road-movie parlementaire » allant à la rencontre des femmes

qui s'occupent de nos enfants, nos malades, nos personnes âgées. Ensemble, avec ces invisibles du soin et du lien, ils vont traverser confinement et couvre-feu, partager rires et larmes, colère et espoir. Ensemble, ils vont lutter, des plateaux télé à la tribune de l'Hémicycle, pour que ces travailleuses soient enfin reconnues, dans leur statut, dans leurs revenus. Et s'il le faut, ils réinventeront l'Assemblée...

+ AU CINÉMA À PARTIR DU 13 OCTOBRE

À ÉCOUTER



PODCAST EMMAÛS FRANCE

Un autre Monde est une série de podcasts en trois épisodes vous invitant à découvrir les innovations sociales audacieuses qu'Emmaüs met en place depuis plus de 70 ans, pour lutter contre toutes les formes de précarité et d'exclusion. Du chantier d'insertion de Mundolsheim à la communauté Emmaüs de Toulouse, en passant par la ferme pour personnes détenues de Moyembrie ou l'école d'Emmaüs Solidarité, qui accueille les enfants exilés à Ivry... Découvrez les projets d'Emmaüs et explorez la diversité des solutions imaginées pour répondre aux besoins des plus exclu-e-s. Des initiatives inspirantes pour dessiner une société plus juste, plus solidaire et plus écologique.

+ POUR ÉCOUTER :
www.linktr.ee/Unautremonde

À SAVOIR

DE LA GRANDE EXCLUSION AU POUVOIR D'AGIR RETROUVÉ, PAR CAROLE LE FLOCH



Le récit poignant que partage Carole Le Floch devrait être lu par tou-te-s. Mêlant à la fois témoignages et réflexions, elle amène les lecteur-ice-s à faire évoluer ses représentations sur les personnes en situation de grande exclusion. L'autrice insiste notamment sur tout le savoir qu'elle a tiré de son expérience de vie, autrement appelé le « savoir expérientiel ». Si aujourd'hui les pouvoirs publics reconnaissent la pertinence de la participation

des personnes concernées à la construction des politiques de solidarité, Carole Le Floch regrette que trop souvent, elles fassent seulement office de figuration. Bien qu'en perpétuel questionnement sur l'avenir et les conditions d'une réelle participation des personnes concernées, reconnue et valorisée, le message du livre est porteur d'un espoir : celui pour les personnes en situation de grande exclusion de se relever et de s'en sortir grâce à un accompagnement adapté qui prenne en compte chaque individualité.

+ POUR SAVOIR PLUS : www.editions-harmattan.fr

À LIRE



LE MAGAZINE DEBOUT RENAIT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE, LA FÉDÉRATION LUI SOUHAITE BONNE ROUTE !

Vous l'avez peut-être connu sous son format papier, le magazine Debout, vise à diffuser de l'information facile d'accès (souvent traduite en différentes langues), sur les droits et solutions d'insertion. Rassemblant témoignages, fiches pratiques, bons plans et vidéos didactiques, ce média est destiné aux acteurs de l'accompagnement qui souhaitent rendre accessibles ces contenus d'information sur des sujets variés allant de la recette de cuisine, à l'accès au DALO ou au chèque énergie. Des délégué-es du Conseil National des Personnes Accueillies ont notamment participé à son conseil de rédaction. Vous pouvez retrouver plus d'information sur ce média original et ses conditions d'utilisation sur le site [+www.debout.fr](http://www.debout.fr)

« Ticket équitable » : un projet pour l'accès à l'alimentation durable

Depuis plusieurs années, la FAS Occitanie mène des projets sur l'alimentation des personnes précaires en facilitant la rencontre des associations du secteur de la lutte contre les exclusions et les acteurs du secteur agricole afin d'élaborer des actions permettant : d'améliorer l'approvisionnement qualitatif des structures sociales ; de répondre aux problématiques d'équilibre alimentaire ; d'insuffler une autre vision des modes de consommation. Les objectifs étant d'initier des changements dans les modes d'approvisionnement (circuit court, alimentation durable), dans la préparation des aliments qui seront transformés (gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire) et de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à des produits de qualité. C'est ainsi que le projet « Ticket équitable », mené en 2020 par la FAS Occitanie a été pensé. Il propose aux personnes hébergées des paniers de produits, fruits et légumes de qualité, délivrés par des agriculteurs locaux (ici, un maraîcher classique et un chantier d'insertion maraîchage). Rencontre aujourd'hui avec **Bernie**, intervenante sociale à la pension de famille L'Atelier à Montpellier, et **Laure** et **Fabrice**, résident-e-s.



Quels sont les impacts de la précarité sur l'alimentation des personnes ?



Bernie : Les 23 personnes que nous accueillons à la pension de famille ont pour la plupart vécu

à la rue, dans des centres d'hébergement ou chez des proches et ont parfois des problématiques d'addictions...

Ce parcours de vie souvent chaotique a des répercussions directes sur leurs pratiques alimentaires quotidiennes, avec de possibles conséquences sur leur état de santé mais aussi sur leurs goûts, leurs habitudes et leurs repères.

Fabrice : Il y a aussi toute la question financière autour de la nourriture, ça vaut cher... et puis quand on vit à la rue, il y a toujours une autre priorité que de s'acheter à manger.

Laure : Ici, beaucoup de personnes mangent tous les jours la même chose, c'est une facilité. Il n'y a pas forcément d'envie, ni de plaisir ou de motivation à se faire à manger. C'est pour cela que tous les midis on fait une « table ouverte »

dans la salle commune pour que les résidents qui le souhaitent ne mangent pas seul-e-s. Ça rompt l'isolement et ça permet de partager un repas. Et une fois par semaine, un grand repas est préparé par 3 ou 4 résidents : on prépare le menu, on fait les courses, la cuisine, et on mange ensemble.

Décrivez-nous le projet auquel vous avez participé ?

Bernie : C'est la FAS Occitanie qui nous a mis en contact avec Les Paniers de Saint Martin dans la ville de Mauguio. Après quelques échanges et la signature de la convention, c'était parti ! Nous avons décidé de commander 6 colis par semaine à 15 euros chacun. Les colis étaient tellement fournis qu'on a décidé de les diviser en 2. Les 12 résidents bénéficiaires payaient 1,50 euros chacun, la différence étant prise en charge dans le cadre du projet. Ensuite ça a changé, certains ont voulu des paniers complets. Alors maintenant, on fait un roulement : 6 résidents profitent des 6 paniers de la semaine,

et la semaine suivante, ce sont 6 autres personnes qui en bénéficient.

Vos impressions sur le projet ?

Fabrice : Le projet « Ticket équitable », c'est plus que des paniers bio et locaux. Par exemple, Loriane de la FAS Occitanie est venue en juillet pour animer un atelier sur l'accès à l'alimentation : comment on se ravitaille, comment on prépare, de quelle façon on mange ? C'était un super temps d'information qui nous a fait réfléchir à nos pratiques. Concernant les paniers, je dois avouer qu'à certains moments ça manque de diversité, ce sont souvent les mêmes légumes qui reviennent, parce que ce sont des produits de saison ! Un colis tous les 15 jours, c'est très bien ! Ça permet d'alterner !

Laure : Ce sont des produits frais, je me régale ! Quand j'ai reçu le premier panier, j'ai fait blanchir et sauter des choux rave dans du beurre. On a préparé de la ratatouille, de la salade verte, des soupes... et tout ça, on le fait à plusieurs avec un petit groupe assidu qui s'est remis à la cuisine. En septembre, le producteur va même venir avec un cuisinier professionnel et des paniers pour préparer un repas avec nous, j'ai hâte ! On va parler de quantité, de qualité, de production, de saison, de goût... un réel échange autour de la nourriture !

Bernie : Recevoir ces paniers, les partager et les cuisiner a permis aux résidents de revenir vers des choses simples et tellement structurantes : le toucher, le goût, la préparation des repas, la gestion de ceux à venir... Ce projet a permis à certains de retrouver de l'autonomie, de la confiance, mais aussi du plaisir ! ●

Propos recueillis par
Marguerite Bonnot